

gairé répond à l'an de Rome Varronien 784. des fastes Consulaires 540. *Cff. Tiberio Augusto 59. & Aelio Sejano*, auxquels dans le cours de l'année furent subrogés Memmius Regulus & Fulcinius Tiro.

L'histoire porte que cette subrogation fut occasionnée en bonne partie par le fait que voici : Il est de notre sujet. St. Justin Apol. 2. Tertull. Apolog. c. 5. & autres écrivains anciens & modernes, nous apprennent que les Gouverneurs avoient coutume d'envoyer à la Cour des verbaux des jugemens rendus dans les Provinces qui méritoient attention : Qu'en suivant cet usage Pilate avoit fait savoir à Tibère ce qui s'étoit passé touchant Jesus en son département : Que l'Empereur ainü informé dans l'Isle de Caprea où il s'étoit retiré, avoit envoyé proposer au Sénat de mettre Jesus au rang des Dieux : Que les Sénateurs soufflés par Sejan alors Consul avec Tibère avoient rejetté la proposition faite par Tibère : Que ce procédé avoit tellement aigri l'Empereur que pour se venger de l'affront, il avoit disgracié plusieurs des Sénateurs, & entre-autres Sejan son Collégué au Consulat, lui subrogeant Regulus & Tyro, lui ôtant la vie & proscrivant sa race. Eusébe parlant de ce verbal de Pilate, insinuë qu'il y étoit fait mention de la Resurrection de Jesus.

Quoique les Actes & les Lettres qu'on nous donne à lire aujourd'hui sous le nom d'Actes & de Lettres de Pilate à Tibère n'ayent pas l'air d'autenticité telles qu'elles sont, il est pourtant vrai que la confiance avec laquelle Justin Tertullien &c. renvoyoient à ces Actes les Gentils, fait juger que ces grands hommes en avoient vü d'autentiques qui ont disparus, ou du moins qu'ils